

Numéro	CA/2026-04-23/13
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	27/04/2026
Date de mise en ligne sur internet (externe)	27/04/2026
Date de transmission au Recteur	27/04/2026

**Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

-  
**Délibération du 23 avril 2026 portant approbation de la modification de la maquette du master 2 mention « administration publique » parcours « stratégies industrielles et politiques publiques de défense » du service commun Formation continue Panthéon-Sorbonne**

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3 ;  
Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu la délibération n° CFVU/2026-04-08/04 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 8 avril 2026 portant avis sur la modification de la maquette du master 2 mention « administration publique » parcours « stratégies industrielles et politiques publiques de défense » du service commun Formation continue Panthéon-Sorbonne.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification de la maquette du master 2 mention « administration publique » parcours « stratégies industrielles et politiques publiques de défense » du service commun Formation continue Panthéon-Sorbonne.

La maquette, le règlement des études ainsi que la fiche financière sont annexés à la présente délibération.

<b>Délibération CA/2026-04-23/13</b>	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	35
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	35
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 24 avril 2026

La Présidente de l'université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

**Modalités de recours** : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.





**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION  
DU MASTER  
ADMINISTRATION PUBLIQUE**

- Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
- Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

**REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER**

Mention: **ADMINISTRATION PUBLIQUE**

**Tableau structuration de la mention**

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcou rs diplôm ant	Parcou rs à adosse ment multipl e	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcou rs à dista nce	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcou rs en parten ariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou contrat de professionnal isation	Accès Mon Master au parcours M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou pré- requis
Action et Politiques publiques	A créer	M1	x								x	
Action et Politiques publiques – Concours de la haute fonction publique	MPA503	M2	x									Action et Politiques publiques
Stratégies industrielles et politiques publiques de défense	MPT50M	M2	x				En partie (certains cours ont lieu au centre de formation de la DGA (à Arcueil).	x	Ministère des armées – Direction générale de l’armement (DGA) 60, boulevard du général Martial Valin – CS 21623 – 75509 Paris cedex 15			Tout M1 en administration publique, droit ou économie

## **Clauses particulières : Master 1 Action et Politiques publiques**

### **1. Stage**

Les étudiants ont l'obligation de réaliser un stage d'une durée minimum de 4 mois et d'une durée maximum de 6 mois au second semestre de la formation. Ce stage, qui a pour but d'acquérir des compétences en cohérence avec la formation, doit être autorisé par le responsable pédagogique du parcours-type de la mention et est placé sous la tutelle d'un enseignant.

Le stage fait l'objet d'une évaluation par la rédaction et la soutenance d'un rapport de stage. La soutenance a lieu, au plus tard, le 30 juin.

## **Clauses particulières : Master 2 Action et Politiques publiques – Concours de la haute fonction publique**

### **1. Modalités d'accès**

L'accès à la deuxième année du master professionnel est subordonné à l'obtention du diplôme de Master 1 ou d'un diplôme de niveau au moins équivalent ou au bénéfice de la validation d'acquis liés à l'expérience professionnelle ou aux travaux personnels du candidat.

La sélection des candidats dont l'admission est proposée est opérée sur dossier et en fonction du résultat obtenu à une épreuve de sélection prenant la forme d'une dissertation d'une durée de 5 heures, portant, au choix :

- sur le Droit public général (droit constitutionnel, droit administratif général, droit européen), aucun sujet ne devant toutefois porter exclusivement sur le droit constitutionnel ou le droit européen ;
- ou sur les Questions économiques

Les étudiants choisissent le sujet au début de l'épreuve parmi les sujets proposés (un par matière) et l'inscrivent en tête de leur copie.

Toutefois, peuvent être admis sur dossier et dispensés de l'épreuve de sélection, dès lors qu'ils satisfont aux conditions requises pour se présenter au concours externe de l'INSP ou à un autre concours externe de même niveau et dont le programme est voisin :

- les élèves, anciens élèves et étudiants des Ecoles normales supérieures titulaires au moins d'une maîtrise ou d'une première année de master et qui sont au moins en deuxième année de scolarité en Ecole normale supérieure ;
- les étudiants de l'université Paris 1, ou des universités ayant passé avec l'université Paris 1 une convention d'association à la Prépa Concours de la Haute fonction publique ayant obtenu la mention Bien à un master 1 ou à un master 2 en droit, science économique, administration économique et sociale, science politique, science de gestion ou assimilé ;
- les étudiants qui, ayant obtenu leur dernier diplôme à l'université Paris 1, auront réussi l'agrégation de sciences économiques et sociales ;

## CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

- les étudiants de l'université Paris 1 ayant suivi en M1 l'option « Préparation aux concours » et admis à s'inscrire, par une délibération spéciale d'un jury d'admission composé de l'enseignant chargé de cette option et des deux directeurs de la Prépa Concours de la Haute fonction publique Paris 1 - ENS, sur la base de l'évaluation de leurs résultats dans cette option;
- les élèves d'autres grandes écoles ayant passé avec l'Université Paris 1 et l'ENS une convention en vue de l'admission sur dossier de leurs élèves dans la limite du nombre d'élèves prévu par la convention et selon les conditions, notamment financières, fixées par cette convention;
- les élèves de la classe Talents de l'INSP, à l'issue de la sélection prévue par la réglementation qui leur est applicable, pour les enseignements qui ne sont pas directement assurés par l'INSP, pour les galops d'essai et les concours blancs organisés par la Prépa Concours de la Haute fonction publique Paris 1 - ENS ;
- les étudiants autorisés à redoubler.

Les étudiants ayant validé le Master 1 Action et Politiques publiques poursuivent, de droit, en Master 2 Action et Politiques publiques – Concours de la haute fonction publique.

### **2. Inscription**

L'inscription dans le Master « Action et Politiques publiques - Concours de la haute fonction publique » est distincte mais indissociable de l'inscription dans le cycle de formation préparant aux concours de la haute fonction publique. Elle n'est ouverte qu'en formation initiale.

**CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER**

**Tableau, clauses spécifiques 1**

Parcours			Langue		Examens		Stage	Notation	
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)
Action et Politiques publiques	A créer	M1	FRANCAIS	Durant les périodes d'examen	Session unique	Obligatoire	4 mois		
Action et Politiques publiques – Concours de la haute fonction publique	MPA503	M2	FRANCAIS	Durant les périodes d'examen : écrits Hors période d'examen : oraux	Session unique	Facultatif			
Stratégies industrielles et politiques publiques de défense	MPT50M	M2	FRANCAIS	En cours de semestre	Session 1-session 2	Pas de stage		x	

**Tableau 2, clauses spécifiques de validation**

Parcours			Validation				
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Note minimale (matières notées)	Validation obligatoire (matières non notées)	Note minimale (U.E. notées)	Validation obligatoire (U.E. non notées)	Note minimale (regroupement U.E.)
Action et Politiques publiques	A créer	M1					
Action et Politiques publiques – Concours de la haute fonction publique	MPA503	M2					
Stratégies industrielles et politiques publiques de défense	MPT50M	M2	x (8/20 pour le mémoire)		x (10/20)		x (10/20 sur UE1 + UE2)

Recensement des besoins d'un programme de formation financé sur ressources propres Formation continue							
Date de création :							
PRESENTATION DU PROGRAMME							
Intitulé du programme :	tion et gestion publique : stratégies industrielles et pol	Situation :		Renouvellement à échéance (à l'identique)			
Type de programme :	Diplôme national avec ressources propres	Type de diplôme :		Diplôme national			
Niveau/type de formation :	Master	Précision sur niveau de formation :		Niveau 7 (RNCP)			
Liste des étapes APOGEE (si existante) :	MPT50M						
Date/période de mise en œuvre :	2025/2029	Nombre stagiaire :		30			
Nb minimum de stagiaire pédagogique :	Effectif convenu par convention (30)	Nb maximum de stagiaire pédagogique :		35			
Composante de gestion :	FCPS	Composantes associées :					
Contact administratif :	Nom du porteur du projet :		Stéphane RODRIGUES				
Liste des partenaires							
Partenaire 1 :		Nom du partenaire		Existence d'une convention			
		Direction Générale de l'Armement (DGA)		OUI			
Partenaire 2 :				< SELECTIONNER >			
Partenaire 3 :				< SELECTIONNER >			
Remarques :							
LES RECETTES PREVISIBLES (PRODUITS)							
1) Droits d'inscription perçus par l'établissement		Nb. inscrits	Tarif unitaire	TOTAL (€)			
Tarifs propres :							
Tarif plein	Inscription dans le cadre de la convention DGA	30	- €	-			
Tarif plein	FC - Financement par l'employeur, l'OPCO ou le compte CPF	2	7 500,00 €	-			
Tarif réduit	FC - Financement par France travail et/ou la région	1	7 100,00 €	-			
Tarif plein	FC - Autofinancement hors demandeurs d'emploi	1	6 700,00 €	-			
Tarif réduit	FC - Autofinancement demandeurs d'emploi uniquement	0	5 150,00 €	-			
Exonération	Précisez le motif d'exonération (1A étape seconde, demandeur d'emploi non financé, etc.)		- €	-			
2) Contributions versées par le(s) partenaire(s)		Effectif	Tarif unitaire	TOTAL (€)			
Contribution aux coûts de fonctionnement		1	136 575,78 €	136 575,78 €			
Contribution aux charges d'enseignement UP1			- €	-			
Subvention			- €	-			
A préciser			- €	-			
3) Contributions internes UP1 hors enveloppe formation (Erasmus+, AMI, etc.)		0	- €	-			
		0	- €	-			
4) Autres produits externes (préciser) :		0	- €	-			
		0	- €	-			
		0	- €	-			
TOTAL PRODUITS				136 575,78 €			
LES COÛTS PREVISIBLES (CHARGES)							
1) Coûts de personnel enseignement/pédagogie							
Enseignants (titulaires, contractuels ou vacataires) Paris 1		Nb heures CM	Nb heures TD	Total heTD	Coûts horaires standards/moyens heTD (€)	Coût total (€)	
Enseignants titulaires et contractuels (service statutaire)	Service principal	96,00		144	300,00 €	39 744,00 €	
	Heures complémentaires			0	45,68 €	- €	
Vacataires	Par défaut			0	53,72 €	- €	
	Fonctionnaire	48,00		72	45,68 €	3 288,96 €	
	Non fonctionnaire	92,00		138	61,75 €	8 521,50 €	
TOTAL enseignements/charge maquette (Paris 1) :		236,00	-	354		51 554,46 €	
Enseignements pédagogiques / Partenaire (le cas échéant)		Nb heures CM	Nb heures TD	Total heTD	Coût horaire standard heTD (€)	Coût total (€)	
Enseignements		à la charge du partenaire		-	- €	- €	
Ingénierie pédagogique : prime de responsabilité pédagogique (inspiré du RIPEC/REH)		Nature	Nb. heTD de référence	Effectif / Quantité	Nb. heTD	Coût horaire moyen heTD (€)	Coût total (€)
Direction du programme		par groupe	18	1,00	18,00	53,72 €	966,87 €
Coordination pédagogique		par stagiaire	2	30,00	2,00	53,72 €	3 222,90 €
Sélection des candidats		par stagiaire	2	30,00	-	53,72 €	- €
Suivi de mémoires		par stagiaire	3	30,00	3,00	53,72 €	4 834,35 €
Participation au jury de soutenance de mémoire		par stagiaire	1	30,00	1,00	53,72 €	1 611,45 €
TOTAL coûts de personnel enseignement/pédagogie :						62 190,03 €	
2) Coûts de personnel administratif (BIATPSS)							
/!\ Sélectionner le statut en 1er :		Statut	Corps	Quotité %	Catégorie FP	Coût moyen annuel chargé	Coût total (€)
Gestion administrative		BIATPSS_titulaire	< SELECTIONNER >	0,00%	Sélectionner le corps BIATPSS	- €	- €
		BIATPSS_NON_titulaire	Catégorie B	25,00%	B	40 173,00 €	10 043,25 €
Ingénierie pédagogique (réalisée par des personnels BIATPSS)		BIATPSS_NON_titulaire	< SELECTIONNER >	0,00%	Sélectionner le corps BIATPSS	- €	- €
Concernant le(s) postes BIATPSS : veuillez compléter les informations ci-dessous, avec l'appui de votre composante (direction, responsable administratif)							
Situation RH		S'agit-il d'un recrutement ?	< SELECTIONNER >	S'agit-il d'un personnel déjà en poste ?	Oui		
Commentaires :		Facultatif					
Si la quotité affectée au diplôme est inférieure à 100% (par personnel), comment sera répartie la quote-part restante ?		Mutualisation avec une autre formation ?	Avec trois autres formations (FCPS) dont le GESIIC (2 parcours), M2 Administration du politique			Quotité (%)	75
		Mutualisation avec la composante ?	Indiquer le libellé de la/les fonction(s) support (par ex : RI, etc.)			Quotité (%)	A préciser
TOTAL coûts de personnel administratif (BIATPSS) :						10 043,25 €	
3) Autres coûts de fonctionnement (contributions et dépenses spécifiques)							
Prévoyez-vous de demander l'exonération de la contribution complémentaire FCPS (= 15 % des recettes finales) ?				(Oui/Non)	(En %)		
Si oui, précisez la raison				Non	15%		
Autres coûts		Précision possible		Nb d'unités	Tarif unitaire	TOTAL (€)	
Coûts directs de fonctionnement						- €	
Documents pédagogiques						- €	
Matériel scientifique (abonnement revue)		Abonnement revue en ligne offert aux stagiaires		1	1 100,00 €	1 100,00 €	
Maquette pédagogique						- €	
Accueil de la nouvelle promotion		Petit-déjeuner		1	200,00 €	200,00 €	
Remise de diplômes		Cérémonie		1	10 650,00 €	10 650,00 €	
A compléter si besoin est						- €	
TOTAL autres coûts						11 950,00 €	
TOTAL CHARGES DIRECTES						84 183,28 €	

### Equilibre financier sur une année de référence

	Année de référence
Total des produits sur ressources propres	136 575,78 €
Contributions forfaitaires (= charges indirectes)	47 801,52 €
<i>dont la contribution aux coûts de structure (taux d'environnement) - 30%</i>	<i>27 315,16 €</i>
<i>dont la contribution complémentaire FCPS - 15%</i>	<i>20 486,37 €</i>
Total des charges directes projetées*	88 774,26 €
Solde	- €

\*correspond aux charges directes + CIA moyen des personnels BIATPSS + l'actualisation moyenne de la masse salariale de 3% par an sur 5 ans

Veillez renseigner le détail de la répartition du nombre d'heures de service principal (enseignants titulaires et contractuels, hors vacataires)

*Si vous avez une connaissance plus fine de la composition de votre équipe pédagogique (population/corps), il est possible (voire préférable) de le préciser pour tout ou partie de la charge d'enseignement. La part des enseignements dont vous n'auriez pas une connaissance fine se reportera automatiquement dans la ligne de décompte pour laquelle est appliqué le coût horaire moyen calculé sur la base de l'établissement.*

*Attention : le tableau ci-dessous ne concerne que la répartition des heures imputables au service principal (hors heures complémentaires).*

Détails de la répartition du nb d'heures	Nb heures CM	Nb heures TD	Total hETD	Coûts horaires standards/moyens de l'heTD (€)	TOTAL
<i>Professeur</i>		-	-	401,00 €	- €
<i>Maître de conférence</i>	96,00		144,00	276,00 €	39 744,00 €
<i>Second degré (PRCE, PRAG)</i>			-	257,00 €	- €
<i>ATER (Temps complet/ Temps partiel)</i>			-	118,00 €	- €
<i>Enseignant contractuel (MDL, PAST, MAST, CPJ)</i>			-	181,00 €	- €
<i>Doctorant</i>			-	68,00 €	- €
<i>DECOMPTE : Nb d'heures de service principal non réparti</i>	-	-	-	300,00 €	- €
<b>Total des heures de service principal</b>	<b>96,00</b>	<b>-</b>	<b>144,00</b>		<b>39 744,00 €</b>

## Contexte

Le Master parcours Administration et gestion publique : stratégies industrielles et politiques publiques de défense (SIPPD) est dispensé en formation continue très majoritairement à destination d'un public issu de la direction générale de l'armement (DGA) au regard de la thématique très spécifique enseignée.

Depuis de nombreuses années (2008), une convention de partenariat est signée avec la DGA pour organiser le partenariat pédagogique. Il est convenu que le partenaire couvre l'ensemble des coûts de fonctionnement de la formation pour un effectif de 30 personnes, et ce quel que soit le nombre de stagiaires de la DGA réellement inscrits.

Plus marginalement, la formation peut être accessible à d'autres stagiaires hors DGA. Le tarif a été adopté en CA et est renouvelé annuellement comme suit :

### Approbation des tarifications au titre de l'année universitaire 2026-2027 du service commun Formation continue Panthéon-Sorbonne

Conseil d'administration du 27 novembre 2025

Offre de formation continue (FCPS)			Tarifs 2026-2027				
Niveau	Type	Intitulé de la formation	Tiers financeur	Dispositifs de retour à l'emploi	Individuel	Demandeur d'emploi	Autres tarifs spécifiques
			Financement par l'employeur, l'OPCO ou le compte CPF	Financement par France travail et/ou la région	Autofinancement hors demandeurs d'emploi	Autofinancement demandeurs d'emploi uniquement	
7	M2	Stratégies industrielles et politiques publiques de défense (SIPPD)	7 500 €	7 100 €	6 700 €	5 150 €	

## Effectif

L'effectif retenu est donc celui de 30 personnes, prévu contractuellement.

Cependant, dans la limite d'un effectif total de 35 personnes, la cohorte peut être complétée par des stagiaires hors convention DGA.

Composante	(Tous)
Type de diplôme	(Tous)
Niveau du diplôme	(Tous)
Code étape (ETP)	MPT50M

  

Année universitaire	Intitulé de la formation	Valeurs		
		Somme de TOTAL IA	Somme de Total IA principale	Somme de Total IA secondaire
2025/2026	Master 2ème année Administration et gestion publique : stratégies industrielles et politiques publiques de défense (FC)	34	34	-
<b>Total 2025/2026</b>		<b>34</b>	<b>34</b>	<b>-</b>
2024/2025	M2 Pro Administration et Gestion publique : stratégies industrielles et politiques publiques de défense (form. continue)	25	25	-
<b>Total 2024/2025</b>		<b>25</b>	<b>25</b>	<b>-</b>
2023/2024	M2 Pro Administration et Gestion publique : stratégies industrielles et politiques publiques de défense (form. continue)	15	15	-
<b>Total 2023/2024</b>		<b>15</b>	<b>15</b>	<b>-</b>
2022/2023	M2 Pro Administration et Gestion publique : stratégies industrielles et politiques publiques de défense (form. continue)	17	17	-
<b>Total 2022/2023</b>		<b>17</b>	<b>17</b>	<b>-</b>
2021/2022	M2 Pro Administration et Gestion publique : stratégies industrielles et politiques publiques de défense (form. continue)	18	18	-
<b>Total 2021/2022</b>		<b>18</b>	<b>18</b>	<b>-</b>
<b>Total général</b>		<b>109</b>	<b>109</b>	<b>-</b>

## Analyse

Telle que construite, avec une couverture des coûts de fonctionnement par la DGA pour un effectif maximal de 30 inscrits, la formation sera nécessairement à l'équilibre.

Le montant annuel de la contribution versée par la DGA sera évolutif en fonction de l'indexation de 3% sur la masse salariale.

Tout stagiaire inscrit en sus du partenariat avec la DGA doit acquitter le tarif voté. Toute inscription

Intitulé du programme :	Master parcours Administration et gestion publique : stratégies industrielles et politiques publiques de défense		
Type de programme :	Diplôme national	Type de diplôme :	Diplôme national
Niveau du programme :	Master	Détails sur le programme :	Niveau 7 (RNCP)
Composante ou direction :	FCPS	Situation :	Renouvellement à échéance (à l'identique)
Contact administratif :	0	Nom du porteur du projet :	Stéphane RODRIGUES

Nb min. stagiaires pédagogique:	Nb Max. stagiaires pédagogique:	Nb stagiaires inscrits :
Effectif convenu par conventi	35	30

Liste des partenaires

Convention (oui/non)

Direction Générale de l'Armement (DGA)	OUI
0	< SELECTIONNER >
0	< SELECTIONNER >
Remarque :	
0	

Equilibre financier sur une année de référence

Hypothèse de soutenabilité budgétaire : le budget central est à l'équilibre

	Année de référence
Total des produits sur ressources propres	136 575,78 €
Total des prélèvements affectables sur budget central	90 127,78 €
dont la contribution aux coûts de structure (taux d'environnement) - 30%	27 315,16 €
dont la contribution complémentaire FCPS - 15%	20 486,37 €
dont les charges sur budget central (dont CIA et indexation 3% masse salariale)	42 326,26 €
Total des crédits théoriquement affectables à la formation	46 448,00 €
Total des charges directement supportées par la formation (dont indexation 3% masse salariale)	46 448,00 €
Solde dégagé pour l'établissement	- €

Equilibre financier sur 5 ans

Hypothèse de soutenabilité budgétaire : le budget central est à l'équilibre

	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Total des produits sur ressources propres	129 705,05 €	133 038,89 €	136 472,75 €	140 009,62 €	143 652,60 €
Total des prélèvements affectables sur budget central	85 265,77 €	87 624,93 €	90 054,87 €	92 557,71 €	95 135,63 €
dont la contribution aux coûts de structure (taux d'environnement) - 30%	25 941,01 €	26 607,78 €	27 294,55 €	28 001,92 €	28 730,52 €
dont la contribution complémentaire FCPS - 15%	19 455,76 €	19 955,83 €	20 470,91 €	21 001,44 €	21 547,89 €
dont les charges sur budget central (dont CIA et indexation 3% masse salariale)	39 869,00 €	41 061,32 €	42 289,41 €	43 554,34 €	44 857,22 €
Total des crédits théoriquement affectables à la formation	44 439,28 €	45 413,96 €	46 417,88 €	47 451,91 €	48 516,97 €
Total des charges directement supportées par la formation (dont indexation 3% masse salariale)	44 439,28 €	45 413,96 €	46 417,88 €	47 451,91 €	48 516,97 €
Solde dégagé pour l'établissement	- €	- €	- €	- €	- €

PRODUITS

1) Droits d'inscription perçus par l'établissement

Tarifs propres :

Régime tarifaire	Critères ou conditions	Règlement des Tarifs propres	Nb d'inscrits	Tarif unitaire	TOTAL
Tarif plein	Inscription dans le cadre de la convention DGA	par le partenaire	30	- €	- €
Tarif plein	FC - Financement par l'employeur, l'OPCO ou le	par le partenaire	2	7 500,00 €	- €
Tarif réduit	FC - Financement par France travail et/ou la région	par le partenaire	1	7 100,00 €	- €
Tarif plein	FC - Autofinancement hors demandeurs d'emploi	par le stagiaire	1	6 700,00 €	- €
Tarif réduit	FC - Autofinancement demandeurs d'emploi uniquement	par le stagiaire	0	5 150,00 €	- €
Exonération	Précisez le motif d'exonération (IA étape seconde, demandeur d'emploi non financé, etc.)	< SELECTIONNER >	0	- €	- €
					- €

2) Contributions versées par les partenaires

Type de contribution	Conditions	Effectif	Tarif unitaire	TOTAL
Contribution aux coûts de fonctionnement	Forfait	1	136 575,78 €	136 575,78 €
Contribution aux charges d'enseignement UP1	Forfait	0	- €	- €
Contribution aux frais de déplacement (missions)	Refacturation (au réel)	0	- €	- €
Subvention		0	- €	- €
			Total refacturation	- €
			Total hors refacturation	136 575,78 €
			Total contributions versées par le partenaire	136 575,78 €

3) Contributions internes UP1 hors enveloppe formation (ligne SCSP spécifique, Erasmus+, AMI, etc.)

Entité Interne	Effectif	Tarif unitaire	TOTAL
0	0	0	- €
0	0	0	- €
			- €

4) Autres produits externes (préciser) :

Nom du partenaire	Effectif	Tarif unitaire	TOTAL
0	0	- €	- €
0	0	- €	- €
			- €

TOTAL PRODUITS 136 575,78 €

## CHARGES

### Coût de personnel enseignant

#### 1) Enseignements/charge maquette (heTD)

Enseignants (titulaires, contractuels ou vacataires) Paris 1	Nb heures CM	Nb heures TD	Total heTD	Coûts horaires standards/moyens heTD (€)	TOTAL
Total des heures de service principal	96,00	-	144,00	300,00 €	39 744,00 €
<i>décomposé comme suit :</i>					
Professeur	-	-	-	401,00 €	- €
Maître de conférence	96,00	-	144,00	276,00 €	39 744,00 €
Second degré (PRCE, PARC)	-	-	-	257,00 €	- €
ATER (Temps complet / Temps partiel)	-	-	-	118,00 €	- €
Enseignant contractuel (MDL, PAST, MAST, CPJ)	-	-	-	181,00 €	- €
Doctorant	-	-	-	68,00 €	- €
DECOMYTE : Nb d'heures de service statutaire non réparti	-	-	-	300,00 €	- €
Heures complémentaires	-	-	-	45,68 €	- €
Vacataires par défaut	-	-	-	53,72 €	- €
Vacataires fonctionnaires	48,00	-	72,00	45,68 €	3 288,96 €
Vacataires non fonctionnaires	92,00	-	138,00	61,75 €	8 521,50 €
	236,00				TOTAL Enseignement/charge maquette (Paris 1) : 51 554,46 €

Enseignants sous la responsabilité du partenaire (statutaires, contractuels ou vacataires)	Nb heures CM	Nb heures TD	Total heTD	Coûts horaires standards/moyens heTD (€)	TOTAL
Enseignement à la charge du partenaire	-	-	-	-	- €
					TOTAL Enseignement/charge maquette (Partenaire) : - €

Ingénierie pédagogique : prime de responsabilité pédagogique (Inspiré du RIPEC/REH)

Nature	Fonctions (liste complète REH Annexe 3)	Nb. heTD de référence	Effectif / Quantité	Nb. heTD	Coût horaire moyen heTD (€)	TOTAL
par groupe	Direction du programme	18	1,00	18,00	53,72 €	966,87 €
par stagiaire	Coordination pédagogique	2	30,00	2,00	53,72 €	3 222,90 €
par stagiaire	Sélection des candidats	2	30,00	-	53,72 €	- €
par stagiaire	Suivi de mémoires	3	30,00	3,00	53,72 €	4 834,35 €
par stagiaire	Participation au jury de soutenance de mémoire	1	30,00	1,00	53,72 €	1 611,45 €
						10 635,57 €

TOTAL Coût personnel enseignement/pédagogie 62 190,03 €

### Coûts de personnel administratif (BIATPSS)

#### 1) Gestion administrative

Quotité %	Statut	Corps	Catégorie FP	Coût chargé	TOTAL
0.0%	BIATPSS_titulaire	< SELECTIONNER >	Sélectionner le corps BIATPSS	- €	- €
25.0%	BIATPSS_NON_titulaire	Catégorie B	B	40 173,00 €	10 043,25 €
					10 043,25 €

#### 2) Ingénierie pédagogique (réalisée par des personnels BIATPSS)

Quotité %	Statut	Corps	Catégorie FP	Coût chargé	TOTAL
0.00%	BIATPSS_NON_titulaire	< SELECTIONNER >	Sélectionner le corps BIATPSS	- €	- €
					- €
					BIATPSS titulaire - €
					Coûts de personnel hors BIATPSS titulaire 10 043,25 €
					TOTAL Coûts de personnel administratif (BIATPSS) 10 043,25 €

Concernant le(s) postes BIATPSS : veuillez compléter les informations ci-dessous, avec l'appui de votre composante (direction, responsable administratif)

Situation RH	S'agit-il d'un recrutement ?	< SELECTIONNER >	S'agit-il d'un personnel déjà en poste ?	Oui
	Commentaires :			
Si la quotité affectée au diplôme est inférieure à 100% (par personnel), comment sera répartie la quote-part restante ?				
Mutualisation avec une	Avec trois autres formations (FCPS dont le GESIC (2 parcours), M2 Administration du politique			Quotité (%) 75,00
Mutualisation avec la	Indiquer le libellé de la/les fonction(s) support (par ex : RI, etc.)			Quotité (%) A préciser

### Autres coûts

Contribution aux coûts de structure (taux d'environnement) 20% 27 315,16 €

Contribution complémentaire Non 15% 20 486,37 €

Prévoyez-vous de demander l'exonération de la contribution complémentaire FCPS (= 15 % des recettes finales) ?

Si oui, précisez la raison 0

Autres coûts	Précision possible	Nb d'unités	Tarif unitaire	TOTAL
Coûts directs de fonctionnement	0	0	- €	- €
Documents pédagogiques	0	0	- €	- €
Matériel scientifique (abonnement revue)	Abonnement revue en ligne	1	1 100,00 €	1 100,00 €
Maquette pédagogique	0	0	- €	- €
Accueil de la nouvelle promotion	Petit-déjeuner	1	200,00 €	200,00 €
Remise de diplômes	Cérémonie	1	10 650,00 €	10 650,00 €
A compléter si besoin est	0	0	- €	- €
				11 950,00 €

TOTAL autres coûts 59 751,52 €

CIA BIATPSS	BIATPSS titulaire	Quotité %	Prime annuelle	Par an	Total
	BIATPSS titulaire	0%	500,00 €	1	- €
	BIATPSS non titulaire	25%	500,00 €	1	125,00 €
					TOTAL CIA BIATPSS (prime annuelle 500€ * quotité par an) 125,00 €

Total indexation de 3% (variation moyenne masse salariale)	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Masse salariale de référence (tous les enseignants et BIATPSS hors CIA)	72 233,28 €	72 233,28 €	74 400,28 €	76 632,29 €	78 931,26 €
dont service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)	39 744,00 €	39 744,00 €	40 936,32 €	42 164,41 €	43 429,34 €
dont heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA)	32 489,28 €	32 489,28 €	33 463,96 €	34 467,88 €	35 501,91 €
Total masse salariale après indexation de 3% cumulée		74 400,28 €	76 632,29 €	78 931,26 €	81 299,19 €
dont service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)		40 936,32 €	42 164,41 €	43 429,34 €	44 732,22 €
dont heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA)		33 463,96 €	34 467,88 €	35 501,91 €	36 566,97 €
Total de l'indexation de 3% par année		2 167,00 €	2 232,01 €	2 298,97 €	2 367,94 €
dont service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)		1 192,32 €	1 228,09 €	1 264,93 €	1 302,88 €
dont heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA)		974,68 €	1 003,92 €	1 034,04 €	1 065,06 €
Total de l'indexation de 3% cumulée		2 167,00 €	4 399,01 €	6 697,98 €	9 065,91 €
dont service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)		1 192,32 €	2 420,41 €	3 685,34 €	4 988,22 €
dont heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA)		974,68 €	1 978,60 €	3 012,63 €	4 077,69 €

Total indexation de 3% indice à la consommation sur 5 ans 22 329,89 €

Total indexation de 3% indice de la consommation sur 5 ans (sur une année nominale) 4 465,98 €

dont Service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA) 2 457,26 €

dont Heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA) 2 008,72 €

Total des charges directes 88 774,26 €

Total des contributions 4 465,98 €

TOTAL CHARGES 136 575,78 €